



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 juin 2021 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,9 m au lieu de 9 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 3960, route des Vétérans
Lot 3 672 935 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 7 juin 2021.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 mai 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier